



## 01 - OUVERTURE DE SÉANCE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin, tenue au lieu ordinaire des séances, le lundi 27 juin 2022 à 18:30 heures sous la présidence de Monsieur Martin Beaulieu, Maire.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Nancy Mathieu  
Siège #2 - Jocelyn Béliveau  
Siège #3 - Jessica Bolduc  
Siège #4 - Joey Veilleux  
Siège #5 - Marie-Josée Nadeau  
Siège #6 - Laurier Poulin

Madame Isabelle Beaudoin agit comme directrice générale et greffière-trésorière.

### 1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette séance extraordinaire a été donné le 22 juin 2022 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis de convocation, le maire déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2022-06-167

## 02 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

Conseillers

Signature

No 1 Nancy Mathieu

No 2 Jocelyn Béliveau

No 3 Jessica Bolduc

No 4 Joey Veilleux

No 5 Marie-Josée Nadeau

No 6 Laurier Poulin

ADOPTÉE

2022-06-168

## 03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE SÉANCE  
02 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION  
03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR  
04 - SUJETS À DISCUTER

04.01 - Résolution - Adoption du règlement no 437-22 qui a pour effet d'abroger le règlement no 427-21



**04.02 - Résolution - Adoption du règlement no 438-22 « Règlement décrétant l'acquisition d'un tracteur et ses équipements et un emprunt de cinq cent quarante-sept mille dollars »**

**05 - VARIA**

**06 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

#### **04 - SUJETS À DISCUTER**

**2022-06-169**

##### **04.01 - Résolution - Adoption du règlement no 437-22 qui a pour effet d'abroger le règlement no 427-21**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Benjamin doit abroger le règlement no 427-21, car le montant de l'emprunt n'est pas suffisant pour l'acquisition du futur équipement de déneigement;

ATTENDU QUE le règlement no 427-21 est abrogé, car il y a un changement d'objet;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 6 juin 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté à la séance du conseil tenue le 6 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jessica Bolduc;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement no 437-22 abrogeant le règlement no 427-21 soit adopté. Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

ADOPTÉE

**2022-06-170**

##### **04.02 - Résolution - Adoption du règlement no 438-22 « Règlement décrétant l'acquisition d'un tracteur et ses équipements et un emprunt de cinq cent quarante-sept mille dollars »**

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 6 juin 2022;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du 6 juin 2022;

ATTENDU QUE le projet de règlement no 438-22 a été adopté à la séance du conseil tenue le 6 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Josée Nadeau;  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:



QUE le règlement no 438-22 décrétant l'acquisition d'un tracteur et ses équipements et un emprunt de cinq cent quarante-sept mille dollars (547 000 \$) soit adopté. Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

ADOPTÉE

**05 - VARIA**

Aucun varia

**06 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

2022-06-171

**07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**


IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'assemblée soit levée à 18 h 38.

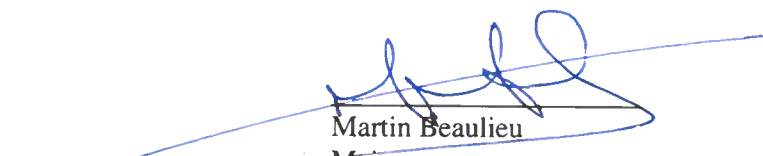
ADOPTÉE

NOTE : Le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions ci-dessus une à une en date de la présente séance.

  
Martin Beaulieu  
Maire

  
Isabelle Beaudoin  
Dir. générale & greffière-trés.

Je, Martin Beaulieu, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

  
Martin Beaulieu  
Maire